Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le 12/04/2019



ID: 062-256203100-20190403-455\_030419-DE

### SCOT DE L'ARRAGEOIS

# Délibération du Comité Syndical n° 455

### SÉANCE du 3 AVRIL 2019

Présidence de Pascal LACHAMBRE

Secrétaire: Monsieur Michel MATHISSART

<u>Date de convocation</u> : 26/03/2019 <u>Date d'affichage</u> : 12/04/2019

## Étaient présents :

ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DELCOUR Jean-Pierre, DERUY Isabelle, DESAILLY Jean-Claude, FERET Claude, GOMES Stéphane, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, PLU Jean-Claude, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TABARY Daniel, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie.

#### Absents excusés / Pouvoirs :

BAILLEUL Alain, BAVIERE Jean-Pierre donne pouvoir à MATHISSART Michel, CARTON Philippe, COULON Géry donne pouvoir à DELCOUR Jean-Pierre, DELEURY Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Michel, DROMART Evelyne donne pouvoir à COLLE Pierre, DUE Gérard, GORIN Sylvie donne pouvoir à DERUY Isabelle, HECQ David donne pouvoir à DAMART Daniel, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MICHEL Didier donne pouvoir à LACHAMBRE Pascal, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à THUILOT Didier, NORMAND Arnold, PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à MASTIN Philippe, POTEZ Roger donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, POULAIN Eric donne pouvoir à SEROUX Michel, PREVOST Alain donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, PUCHOIS Jean-Pierre, THIEBAUT Véronique, VANGHELDER Alain donne pouvoir à CAYET Alain.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents :

28

<u>Vote</u> : - Pour : 41

- Votants: 4

41

- Contre : -

- Pouvoirs: 13 - Abstention: -

### « AFFECTATION DE RESULTATS 2018 »

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, Considérant ses résultats conformes à ceux du Compte de Gestion 2018 du Receveur, Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent pour la section d'investissement de 116 611,72 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 463 862,31 €
- Un solde de restes à réaliser de 22 112,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le 12/04/2019



ID: 062-256203100-20190403-455\_030419-DE

#### Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Compte tenu des excédents disponibles et des projets d'investissements futurs, il convient d'affecter à la section d'investissement la somme de 50 000,00 €.

#### Décision d'affectation:

Affectation au budget primitif 2019 de l'excédent de la section d'investissement reporté pour un montant de 116 611,72 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) et 50 000,00 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

### Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation:

Affectation au budget primitif 2019 de l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 413 862,31 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Pour extrait certifié conforme Le Président du Scota

Pascal LACHAMBRE

COT